Direction générale
des Infrastructures,
des Transports
et de la Mer

Direction générale
des Infrastructures,
des Transports
et de la Mer

Août 2018

La signalisation maritime

Le navigateur rigoureux calcule régulièrement sa position en utilisant toutes les informations dont il dispose : aides conventionnelles (lumineuses, passives, etc.) ou radio-électriques (GPS, DGPS, Racon, AIS, etc.) qu'il doit savoir exploiter avec ses instruments, cartes et ouvrages nautiques. Il doit également prendre en compte la situation météo et consulter les avis aux navigateurs.

Le service public des phares & balises, au travers de ses missions, participe à la sécurité de la navigation maritime et est à l'écoute des usagers de la mer. En effet, ces derniers jouent un rôle déterminant dans le processus d'amélioration de la signalisation maritime mise à leur disposition, en signalant les problèmes nautiques qu'ils rencontrent auprès du point d'accueil des affaires maritimes (DDTM, Délégation à la mer et au littoral), de la capitainerie ou de la subdivision chargée de la signalisation maritime.

Bouées de nouvelle génération

Les bouées de nouvelle génération sont plus visibles, plus légères, leur flotteur étant en matériaux composites et d'une exploitation plus facile. Leur équipement (feu, racon, AIS) fonctionne à l'énergie solaire.

Différents exemples de bouées de nouvelle génération

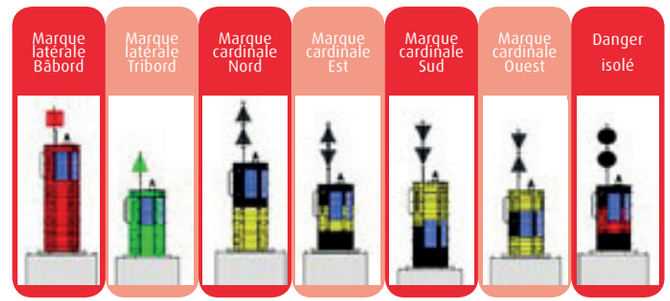

DICOM/DGITM – 09a – Août 2018

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

MINISTÈRE
CHARGÉ DES
TRANSPORTS

09a_DGITM_signalisation-maritime_4p.indd 1 04/09/2018 10:47:56

Balisage de jour
Région de balisage A

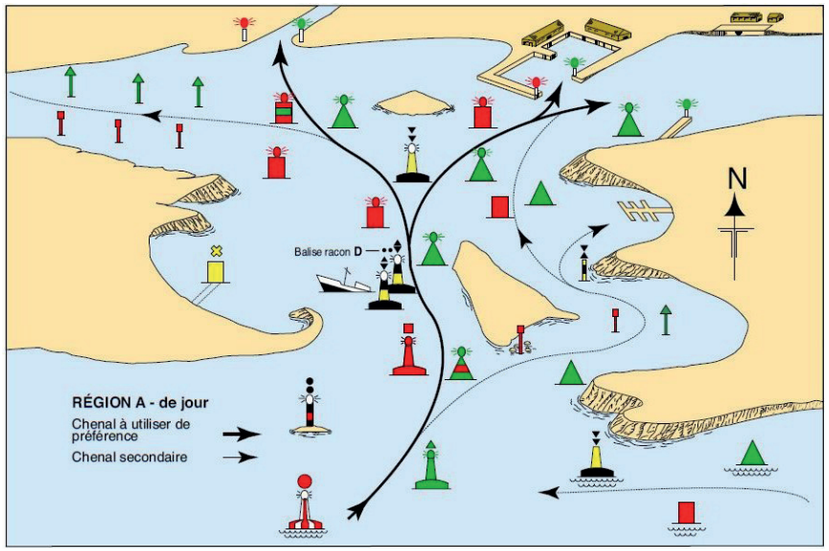

Balisage de nuit
Région de balisage A

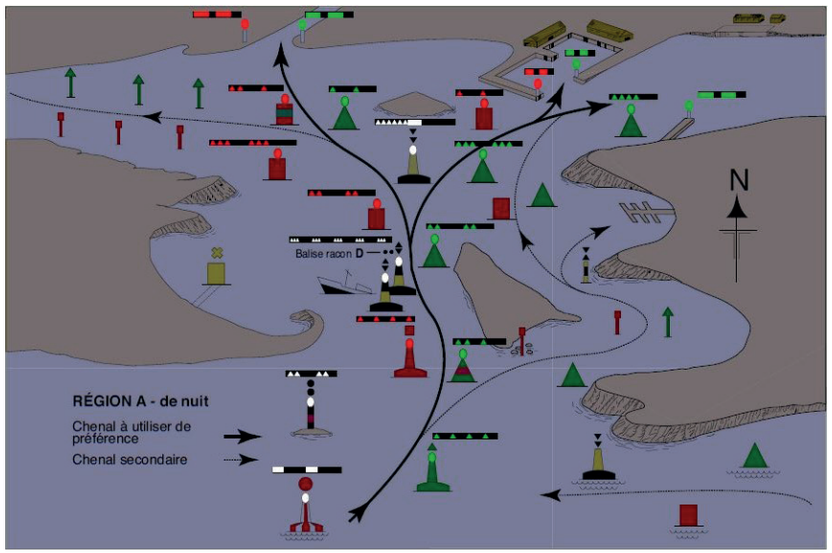

Balisage maritime système « A.I.S.M. »
Région de balisage A

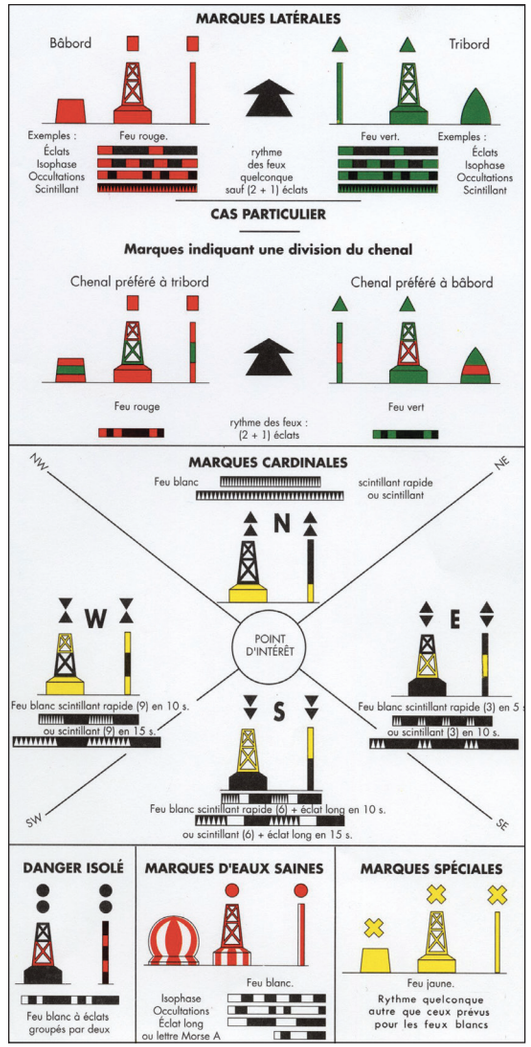

NOTA : Dans la région de balisage B (Amériques, Japon, Philippines et République de Corée), les couleurs des marques latérales sont inversées. Retrouvez les planches sur **diffusion.shom.fr/loisirs/plaisance/signalisation-maritime.html**

L'ensemble des fiches sur la plaisance est téléchargeable sur le site : **www.ecologique-solidaire.gouv.fr/politiques-publiques/plaisance-et-loisirs-nautiques**

09a_DGITM_signalisation-maritime_4p.indd 2 04/09/2018 10:47:58